



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2018-10-15

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 15 octobre 2018, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Mathieu Desmarais**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du **Maire**, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 18-10-147

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 20h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 18-10-148

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 18-10-149

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 18-10-150

5. Trésorerie

Approbation de la liste des comptes du mois de septembre 2018



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les présentes dépenses autorisées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de septembre 2018 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 68 908,93\$;

QUE les dépenses et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 40 607,00\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 109 515,93\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Demande de citoyens pour le paiement du réacheminement de courrier par Postes Canada

ATTENDU que la municipalité a effectué le changement du nom de la rue Gauthier pour la rue Cotton en 2016 ;

ATTENDU que le réacheminement de courrier a été offert par Postes Canada la première année et que la municipalité a défrayé les coûts du service aux demandeurs pour la deuxième année ;

ATTENDU que la demande provient de résidents de la rue Cotton (M. Desmarais, M. Poirier, M. Gauthier, M. Boucher, M. Simard) afin que la municipalité paie les frais de postes pour une troisième année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu de ne pas donner suite à la demande puisque le conseil juge que deux années sont suffisantes pour effectuer tous les changements, à moins de justifications importantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Demande afin de pouvoir circuler en véhicules tout-terrain (VTT) sur les chemins municipaux

Demande de circuler en VVT sur les rangs de campagne provenant de M. Clément Savoie.

Le conseil prend acte de la demande et une décision d'adopter un règlement pouvant être applicable à la municipalité sera analysée.

Club 3 & 4 roues comté Johnson inc, demande de traverses des chemins publics

ATTENDU que la demande d'autorisation a été déposée par le président du Club et qu'il n'y a pas de changements tant au niveau du nombre qu'au niveau de la localisation des traverses ;

Résolution # 18-10-151

Résolution # 18-10-152



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la municipalité autorise, conditionnellement au respect des normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), les droits de traverses en véhicules tout-terrains pour les sentiers hivernaux sur certains chemins déjà établis : 5^e rang, 7^e rang ouest, 8^e rang ouest, 9^e rang ouest, 7^e rang est et 8^e rang est ;

QUE la municipalité s'engage à installer et/ou à maintenir en bon état la signalisation requise sur les chemins publics indiquant ces traverses ;

QUE le club soit informé du « Règlement numéro 464-2003 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrains et motoneiges sur certains chemins municipaux » et de la *Loi sur les véhicules hors-routes* ;

QUE cette résolution ne dispense aucunement le club à obtenir les permis et autorisations nécessaires auprès des autres autorités pouvant être concernées notamment le ministère des transports pour sa gestion des routes collectrices.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Demande de remboursement des tarifs non-résidents pour l'inscription à certains loisirs hors du territoire de la MRC d'Acton

Mme Carolyne Lavoie dépose au conseil une demande afin que la municipalité offre, par un programme de subvention, une compensation pour les coûts supplémentaires que les résidents de la municipalité doivent défrayer pour avoir accès à certaines activités qui ne sont pas offertes dans la MRC.

Le conseil ne donnera pas suite à la demande. Par contre, la municipalité analysera la possibilité d'adopter une politique de subventions pour les activités dont aucune infrastructure n'est disponible à l'intérieur du territoire de la MRC.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h30 et se termine à 20h38.

Tous les membres du conseil municipal présents consentent à l'ajout du prochain sujet à l'ordre du jour. En conformité avec le deuxième alinéa de l'article 148 du Code municipal du Québec, ce sujet n'implique aucune documentation utile à la prise de décision.

Invitation de la fabrique de St-Théodore au dîner du 11 novembre 2018

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que la municipalité soit représentée au dîner par l'achat de 8 billets au montant de 25\$ chaque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. Travaux publics

Projets particuliers d'amélioration (PPA) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) 2018

Résolution # 18-10-153

Résolution # 18-10-154



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 18-10-155

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a envoyé, le 26 juillet 2018, une correspondance confirmant la contribution provenant du Programme d'Aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins (rue Gauthier) pour un montant subventionné de 8 500\$, conformément aux exigences du MTMDET, formulaire de subvention joint à la présente résolution ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Programme d'aide à l'entretien des routes locales (ERL) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) 2018

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a confirmé une compensation de 78 753\$ provenant du Programme d'Aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée d'une annexe identifiant les interventions réalisées par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton atteste de la véracité des frais encourus et de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021 – Volet Entretien des routes locales ;

QUE la reddition de comptes sera effectuée ultérieurement par la firme comptable FBL à même le rapport financier annuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Demande au conseil

Aucune demande, aucun point à inscrire au procès-verbal.

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

10. Conseil



N° de résolution
ou annotation
Résolution # 18-10-156

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Demande concernant une offre d'achat déposée pour un terrain de la rue Gauthier

ATTENDU que Mme Diane Deblois et M. Bertrand Ouellette ont déposé en date du 11 juin 2018, une promesse d'achat à la municipalité puisqu'ils désirent y acquérir un terrain ;

ATTENDU que le conseil a accepté l'offre déposée à son assemblée du 11 juin 2018 par la résolution numéro 18-06-094 ;

ATTENDU que M. Ouellette demande au conseil une compensation puisqu'au contrat de vente à intervenir, l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle est requis pour l'accès et l'entretien au réseau pluvial ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu de ne pas donner suite à la demande et que l'acte de vente soit notarié d'ici les 15 prochains jours sinon, l'offre d'achat deviendra nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 18-10-157

Organisation du souper de Noël de la municipalité

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'autoriser l'engagement des crédits budgétaires disponibles pour le souper de Noël des membres du conseil et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Gestion & direction générale

Résolution # 18-10-158

Archives : calendrier de conservation des documents

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1)*, tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU que son règlement de délégation de pouvoirs ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'autoriser Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture

Dépôt des activités de loisirs pour la fin de l'année 2018



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseil prend acte des documents rédigés par la coordonnatrice aux loisirs.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de juillet 2018 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

Les documents n'étant pas disponibles, ils seront déposés à une prochaine séance.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt des correspondances du mois de septembre 2018

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe : lancement officiel du Plan d'engagement vers la réussite.

Direction de santé publique de la Montérégie : Position de la direction de santé publique sur la consommation de cannabis fumé dans les lieux publics extérieurs.

OBV Yamaska : Invitation à une rencontre d'information sur les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable municipales.

Le conseil prend acte des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de septembre 2018

Le conseil en prend acte.

Approbation du budget 2019 de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2019 et l'a transmis à la municipalité pour adoption ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2019, tel que soumis, copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « annexe A ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois d'août 2018

Le conseil en prend acte.

Résolution # 18-10-159



N° de résolution
ou annotation
Résolution # 18-10-160

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Demande d'intervention dans le cours d'eau Leclerc

ATTENDU qu'une demande formelle d'intervention dans un cours d'eau a été déposée par M. Hugo Beauchemin (Ferme Huvé inc.) dans le cours d'eau Leclerc sur le lot numéro 1 959 943 du cadastre du Québec, demande jointe (annexe B) à la présente résolution ;

ATTENDU que l'analyse sommaire (annexe C) de la demande par la personne désignée au niveau local (M. Mathieu Dalpé) recommande les travaux d'entretien puisque lors de l'inspection, ce dernier a pu constater les faits suivants : mauvais écoulement de l'eau et accumulation de sédiments ;

ATTENDU que le cours d'eau mentionné est sous la compétence de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton (MRC) ;

ATTENDU que la municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution, et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu :

QUE la municipalité appuie la demande d'intervention et achemine celle-ci au coordonnateur des cours d'eau de la MRC d'Acton ;

QUE la quote-part de la MRC d'Acton pour toutes les dépenses relatives à l'intervention demandée (études et services techniques, services administratifs, travaux, etc.) soit payée par la municipalité à même le fonds de gestion des eaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2019-2020-2021

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton devant être en vigueur durant les exercices financiers 2019-2020-2021 a été déposé au bureau de la municipalité le 13 septembre 2018 par Leroux, Beaudry, Picard et associés inc., firme responsable des services d'évaluation foncière de la MRC d'Acton. L'avis public annonçant son dépôt a été affiché conformément aux articles 73 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le conseil en prend acte.

Prévisions budgétaires 2019 du service régional d'inspection en bâtiment & environnement

ATTENDU que monsieur Serge Dupont, directeur du service de l'aménagement à la MRC d'Acton, a déposé les prévisions budgétaires pour les services d'inspection en bâtiments et environnement ;

ATTENDU que conformément aux dispositions prévues à l'article 8 de l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et environnement, la municipalité doit faire connaître son avis à la MRC d'Acton sur le projet de budget ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu que la municipalité approuve le projet de prévisions budgétaires 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 18-10-161



N° de résolution
ou annotation
Résolution # 18-10-162

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Demande d'appui de la MRC d'Acton

ATTENDU que la MRC souhaite élaborer un document de planification dans le but de mettre en valeur les activités des secteurs agricole et forestier de son territoire ;

ATTENDU que le MAPAQ a mis en place le programme Territoires : Priorités bioalimentaires ayant comme objectif général d'accroître le développement et la mise en valeur du secteur bioalimentaire selon les priorités territoriales établies ;

ATTENDU que le volet 1 dudit programme vise à doter les MRC d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui définit les priorités de développement du secteur bioalimentaire ;

ATTENDU que l'aide financière accordée peut atteindre 50% des dépenses admissibles engagées par la MRC, jusqu'à concurrence de 50 000 \$;

ATTENDU que la démarche d'élaboration d'un PDZA permet d'appuyer la mobilisation des acteurs engagés dans le développement du secteur bioalimentaire afin qu'ils établissent une vision commune et qu'ils planifient la réalisation d'actions prioritaires ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a été identifiée par la MRC d'Acton comme un partenaire de la démarche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'appuyer le projet d'élaboration du PDZA de la MRC d'Acton, tel que présenté dans la demande d'aide financière déposée dans le cadre du volet 1 du programme Territoires : Priorités bioalimentaires pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois d'août 2018

Le conseil en prend acte.

Sécurité civile : Demande d'aide financière au Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les

Résolution # 18-10-163



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 18-10-164

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 7 020\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 520\$;

QUE la municipalité autorise M. Marc Lévesque à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18. Rapports, suivi des dossiers

Le maire et les conseillers présents au congrès de la FQM font un compte-rendu sur celui-ci.

19. Règlements

Aucun règlement adopté.

20. Varia

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 21h17 et se termine à 21h20. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de lever l'assemblée à 21h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier